

## **DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

### **FCP FINA 60**

Fonds Commun de Placement  
régé par le code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Agrément du CMF n°48-2006**  
**du 27 décembre 2006**

FINACORP porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP FINA 60 a eu lieu depuis le **28 mars 2008**.

FCP FINA 60 présente les caractéristiques suivantes :

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP FINA 60
<b>Siège social</b>	: Rue du lac Loch Ness- 1053- Les Berges du Lac Tunis
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement
<b>Type</b>	: FCP mixte
<b>Objet Social</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
<b>Législation applicable</b>	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
<b>Montant des fonds</b>	: 100 000 DT répartis en 100 parts de 1 000 DT chacune.
<b>Date d'agrément</b>	: 27/12/2006
<b>Promoteur</b>	: FINACORP et ATB
<b>Gestionnaire</b>	: FINACORP
<b>Dépositaire</b>	: ATB
<b>Distributeurs</b>	: FINACORP et ATB

#### **Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) de 2% si la sortie se fait avant les deux premières années d'investissement.

**Pour plus d'informations sur FCP FINA 60, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 27 mars 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**